



Bordeaux, le 10 mai 2016,

Monsieur le Directeur Académique,

L'action du SE-Unsa engagée depuis de nombreuses années pour l'égalité de rémunération des corps enseignants porte à nouveau ses fruits : le Premier Ministre annonce le passage de l'ISAE à 1200 € annuels dès la rentrée 2016 et confirme un ratio de hors classe passant à 5%.

Concernant l'ISAE, après la signature en 2011 d'un protocole (SE-UNSA et Sgen-cfdt) avec le ministre Peillon, et poursuivant son objectif d'une indemnité de 1200 € annuels identique à celle du second degré, le SE-UNSA avait recueilli, en 2015, 55 000 signatures remises à l'Élysée en décembre. S'il reste maintenant à traiter les différentes fonctions encore exclues de l'ISAE (animateur Tice, Segpa, conseillers pédagogiques...) le SE-UNSA se félicite cependant que l'égalité reconnaissance des enseignants, quel que soit le niveau d'enseignement, progresse enfin. Plus de 25 ans après le recrutement de tous au même niveau en 1989, il était temps !

Quant à l'évolution du ratio de la hors classe, si le SE-UNSA accueille favorablement cette mesure, il n'en reste pas moins que l'écart entre les collègues du 1^{er} et du 2nd degré n'est pas encore comblé. Le SE-UNSA restera vigilant à ce que les annonces de rattrapage sur les années à venir aboutissent.

L'état d'urgence sera vraisemblablement à nouveau prorogé à partir du 26 mai et le SE-UNSA est régulièrement interrogé sur les conduites à tenir concernant l'organisation des fêtes, sorties ... Selon le SE-UNSA, il n'y a pas de solution simple (voire simpliste). Dans un contexte propice à la stigmatisation de notre profession, le SE-UNSA tente de garder un œil sur la réalité de l'état d'urgence sans tomber dans l'annulation de toute sortie, de toute kermesse. Madame Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education Nationale, lors des questions au Gouvernement à l'Assemblée Nationale le mercredi 27 avril 2016, énonce à ce propos : « *Nous sommes très attachés à ces fêtes de fin d'année. [...] Je suis pour que les fêtes d'école se tiennent comme prévues et comme nous en avons l'habitude !* ». Nous vous demandons, Monsieur le Directeur

Académique de ramener un peu de sérénité en rappelant quelques principes fondamentaux concernant la responsabilité des enseignants. Vu le battage médiatique qui se fait ces jours-ci, une communication aux écoles serait utile dans ce sens rappelant le cadre (hors ou sur temps scolaire).

Pour accompagner la refondation de l'École, et parce qu'elle est nécessaire pour faire vivre cette refondation sur le terrain, le ministère annonce un plan pour la formation continue sur les deux prochaines années scolaires dans le 1^{er} degré. Ce plan prévoit des moyens spécifiques en termes de remplacement ainsi qu'un pilotage national. Pour le SE-UNSA, ce plan ne peut être atteint que si les moyens de remplacement sont sanctuarisés afin que cette formation ne soit pas amputée comme c'est actuellement le cas concernant la formation des directeurs nouvellement nommés dans notre département.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les conditions d'attribution du congé formation pour les collègues du premier degré en Gironde. D'année en année, les demandes augmentent et les possibilités de départs restent insuffisantes. Le SE-UNSA constate cette année encore que les professeur-e-s des écoles sont toujours aussi nombreuses et nombreux à demander un congé formation professionnelle ; sur les 137 collègues mis en regard des 156 mois alloués pour ce dispositif, nous savons qu'une majorité d'entre eux vont être déçus. La question de la mobilité crispe. Dans un contexte où la durée de carrière s'allonge, certains enseignants s'interrogent sur leur avenir professionnel et demandent un congé de formation envisageant une réelle reconversion. D'autres demandent ce même congé pour suivre les évolutions du métier d'enseignant et parce que la formation continue ne permet plus de satisfaire aux besoins de leurs pratiques quotidiennes. A cet égard, nombreux sont les collègues, volontaires, à suivre des formations qui pourraient entrer dans les plans de formations départementaux mais qui sont proposées hors cadre institutionnel et hors temps de travail. L'écart entre recherche de solutions et possibilités concrètes se creuse, et c'est fort regrettable. Le SE-UNSA défend l'idée que l'accès au congé de formation professionnelle doit être un droit accessible à tous.

Concernant l'examen des demandes de majoration de barème au titre du handicap, le SE-UNSA constate la récurrence de l'augmentation de leur nombre. L'an passé, le SE-UNSA avait évoqué la relation avec la dégradation des conditions de travail vécue par ces collègues les menant au recours à ces bonifications dans le but d'exercer leur métier sereinement. Ces collègues connaissent de réelles souffrances physiques et psychologiques, et se trouvent dans l'impossibilité d'obtenir des postes avec leur seul barème qui soit en adéquation avec leur situation. Il en va de même de la question des allègements de service pour raison de santé dont le refus est souvent mal compris par les collègues concernés. Au SE-UNSA nous restons sensibles

aux situations difficiles de ces collègues, afin que le travail ne devienne pas la source d'aggravation ou la cause des problèmes de santé. Le SE-UNSA ne doute pas que l'administration aura un regard bienveillant sur l'ensemble de ces situations.

Enfin, nous devons examiner les résultats des commissions d'entretien. Pour le mouvement 2016, pas moins de 26 appels à candidature sont parus sur le site de la DSDEN, sans détailler les appels à candidature groupés. Rappelons ici l'opposition du SE-UNSA au profilage de postes. Pour le SE-UNSA le titre est suffisant. Le profilage consiste à la mise en concurrence des collègues sur des compétences acquises en dehors de tout parcours de formation de l'Education Nationale. Notre institution n'accompagne pas, à l'issue de la formation initiale, un enseignant qui candidaterait sur une mission particulière. Il doit se construire par ses propres moyens des compétences susceptibles d'être attractives. Citons l'exemple des postes « Plus de maitres que de classes » qui devraient être attribués au barème. Ces postes, au même titre que tout poste d'adjoint, devraient pouvoir être assurés par les collègues selon l'organisation pédagogique retenue en conseil des maîtres, rendant possible ainsi une éventuelle rotation d'une année sur l'autre.

Les élus du SE-UNSA
Céline Gravellier
Marianne Favier
Gwénaëlle Gélisse
Cédrine Sancier